



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prévention

Question écrite n° 107851

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les difficultés pratiques rencontrées par les entreprises de transport qui souhaitent organiser le contrôle de l'alcoolémie et de la prise de stupéfiants par leurs chauffeurs. En effet, même si elles sont considérées comme responsables en cas d'accident, elles estiment qu'elles ne disposent pas des moyens matériels et juridiques nécessaires pour prévenir ce risque en raison notamment de l'impopularité des contrôles. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer comment il entend répondre à ces attentes légitimes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107851

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 11013